



CONTRAT 2015/16

Signer ce contrat signifie que vous **respecterez** vos engagements

N° de contrat

POMJU-

~~~~ Veuillez documenter les zones grisées ~~~~

## Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

Pascale et Xavier Doussinault

adresse : Le clos brûlé 22640 Plestan

téléphone : 06 83 86 75 35

e-mail : xavier.pascale.doussinault@wanadoo.fr

désignés ci-après « le producteur » d'une part, et :

|           |  |        |  |         |
|-----------|--|--------|--|---------|
| Nom       |  | Prénom |  | N° adh. |
| adresse   |  |        |  |         |
| téléphone |  | ou     |  |         |
| e-mail    |  |        |  |         |

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

## L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison mensuelle par le producteur de pommes à couteaux (mélange de 2 ou 3 variétés) et/ou de jus. Chaque commande est payée d'avance par l'adhérent au producteur. Le tableau joint en annexe précise le nombre et le type de produits choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La distribution aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, chaque premier mercredi du mois entre 18h00 et 20h00 sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire.

## La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois, de novembre 2015 à avril 2016. Le contrat prend fin avec la dernière livraison du mois d'avril.

## Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- **payer d'avance** en remettant au trésorier de Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance.
- **participer à l'organisation** d'au moins une distribution au cours de l'année.
- **venir chercher** sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- **élaborer** ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la **charte des AMAP**.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

## L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation 2015 à l'association

| Fait à Quévert | LE PRODUCTEUR | L'ADHERENT |
|----------------|---------------|------------|
| DATE           |               |            |
| SIGNATURE      |               |            |



# CONTRAT 2015/16

N° de contrat

**POMJU-**

Signer ce contrat signifie que vous **respecterez** vos engagements

~~~~ Veuillez documenter les zones grisées ~~~~

| | | 8,40 | 13,00 | 23,00 | 8,10 | 10,20 | 13,00 | Total du panier |
|-------------------|------|---------|----------|-----------------|----------------------|--|----------------------|-----------------|
| | | POMMES | | | JUS | | | |
| | | Sac 3kg | Sac 5 kg | Cageot
10 kg | 3 bouteilles de 1L | | Cubi 5L | |
| Contenu du panier | Qté | | | | Pur jus de
pommes | Jus de
pommes et
autres*
fruits | Pur jus de
pommes | |
| | Prix | | | | | | | |

* cassis, groseille, rhubarbe, coing... La composition des jus mélangés changera chaque mois en fonction des disponibilités.

x 6

NB : vous pouvez panacher selon votre choix pour par exemple composer un carton de 6 bouteilles de 1L.



Montant total du contrat :

Paiement :

- 1
- 2
- 3
- 6

chèque(s) de :

€

NB : quel que soit votre choix, la totalité des chèques doit être remise au trésorier de Amap'arcelle Solidaire au moment de la souscription du contrat.